La liste des lauréats de notre Concours du plus Gracieux Sourire

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

1563e M. BOUTRY Paul, rue de Saval, 51, à LILLE.
1564e M. PROVOST Joseph, rue des Sarrazins, 12, à LILLE.
1565e Mme LOIRE-DARRAS, rue Nationale, à SAINS-EN-GOHELLE.
1566e M. DUMUR Benjamin, rue de Fruges, 7, à GALONNE-RICOUART.
1567e Mme MOREAU Germaine, rue des Sarts, 30, à MONS-EN-BARŒUL.
1568e M. JOYE Sylvain, rue des Tilleuls, 6, à HAUBOURDIN.
1569e M. LOOSVELT, rue de Bergues, 5, à LILLE.
1570e M. KNOCQUAERT Jules, à LOMPRET.
1571e Mlle VERMEULEN Germaine, rue de la Petite Vitesse, à LA MADELEINE.
1572e Mme MAETIE Yvonne, rue Pierre Lefranc, 192, à FIVES-LILLE.

Ce dernier lauréat a donné le chiffre de 163.722 comme réponse à la question subsidiaire : différence avec 135.115, nombre de réponses parvenues : 28.613.

Lire demain, la suite de la liste des heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « Réveil du Nord », 186, rue de Paris, à Lille.

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 9 du Règlement, disant :

« La liste des prix représente une valeur de 151.500 francs. Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, à Lille, 186, rue de Paris, dès la publication des résultats du concours dans nos colonnes.

« Il suffira aux concurrents de justifier de leur identité pour les y réclamer.

« Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

La conférence des pays producteurs de charbon à Genève

La Conférence des pays producteurs de charbon, qui se tient actuellement à Genève, a entendu hier matin les représentants patronaux de l'Allemagne, de la Pologne et de la France.

Les deux premiers, le Dr Jungst et M. Falter, ont fait d'expresses réserves quant à l'opportunité d'une convention spéciale pour la durée du travail dans les mines et demandent d'attendre la réalisation d'une entente économique européenne pour le charbon.

M. Parent, délégué patronal français, secrétaire général du Comité des Houillères de France, a insisté sur la nécessité de poser clairement les questions.

« Il convient, en particulier, a-t-il dit, de ne pas oublier l'existence de la convention de Washington sur les huit heures, convention non encore ratifiée par certains Etats, et d'établir l'écart entre cette convention et les propositions faites pour la durée du travail dans les mines ».

Cet écart concerne à la fois les heures de travail, les heures de présence, les modes de calcul du temps, la durée des repos, le chiffre de la limitation, les dérogations, etc...

Les délégués patronaux réclament des explications sur ces points avant d'appliquer les propositions du B. I. T.

M. Albert Thomas a répondu aux différents orateurs en soulignant la bonne volonté pour le moins verbale, affirmée par tous.

Il a noté, en passant, la réserve prudente du gouvernement de Londres, puis il a rappelé la tâche précise de la Conférence, qui est d'indiquer au Conseil du B. I. T., puis à la Conférence Internationale du Travail celle des questions (durée du travail, salaires, conditions générales du travail dans les mines) qui est mûre pour un accord international.

Les conditions particulières de l'industrie charbonnière exigent une adaptation particulière de la convention de Washington. C'est pourquoi, M. Albert Thomas, directeur du B. I. T., demande à la Conférence de se prononcer nettement sur les propositions faites par le Bureau.

Un banquier et un homme d'affaires véreux, arrêtés hier à Paris

Sur mandat de M. Decampe juge d'instruction, M. Lefèvre, commissaire aux délégations judiciaires, a arrêté hier le banquier Louis Delalande, 53 ans ayant ses bureaux 42, rue Pasquier, à Paris, et son domicile, 109, avenue de Neuilly, à Neuilly et l'homme d'affaires Charles Danier, 53 ans, ayant ses bureaux 96, boulevard Haussmann et son domicile 15 bis, avenue Flachat, à Asnières. Tous deux avaient reçu des fonds pour la formation d'une société anonyme. Ils ont dépensé cet argent pour leurs besoins personnels. Le banquier était sur le point de déposer son bilan. Son passif s'élèverait à plus de 600.000 fr. Il fait en outre l'objet de réclamations pour des fonds qui ont été confiés et qu'il n'a pu rendre, ainsi que pour l'émission de chèques sans provision. Au cours de la perquisition faite chez lui, à Neuilly, le banquier s'était absenté quelques instants dans une pièce de son appartement et avait tenté de se trancher la gorge. Il fut conduit aussitôt à l'Hôtel-Dieu, où sa blessure a été jugée comme peu grave. Après que des points de suture lui furent été faite, le blessé a été conduit à l'infirmerie spéciale de la prison de la santé.

Tentative de meurtre à Noyelles-sous-Lens

Au cours d'une querelle, un individu tira plusieurs coups de revolver sur un terrassier qui, heureusement ne fut pas atteint par les projectiles

Il s'agit d'une histoire fort embrouillée, qu'il sera difficile de mettre au clair, étant donné que la scène, au cours de laquelle deux coups de revolver furent tirés, s'est passée dans un milieu de gens peu recommandables, et chez lesquels le mensonge règne en maître.

Un visiteur menaçant

Dans la soirée de dimanche, vers 19 h. 30, le terrassier Louis Lemaître, 32 ans, demeurant à Noyelles-sous-Lens, au Café Bossu, reçut la visite, dit-il, des nommés Albert Sepet Marcel Verheret et de l'amie de ce dernier, la femme Madeleine Desmadry, tous trois domiciliés à Sallaumines.

D'un air menaçant, Albert Sepet s'approcha de Lemaître, lui reprocha amèrement d'avoir dit à plusieurs personnes qu'un jour on l'attrapera. Bossu ferait agir des Algériens à seule fin de se débarrasser de son camarade Marcel Verherst, puis, tout à coup, brandissant un revolver tiré de la poche de son veston, il le mit en joue.

Lemaître, sentant le danger, se rua sur Sepet, qu'il jeta dehors en lui décochant un formidable coup de tête en pleine poitrine.

Coups de revolver

Sepet, qui avait roulé sur la chaussée, se releva et, toujours en possession de son revolver, tira, sans l'atteindre, dans la direction de Lemaître. Ce dernier rentra vivement dans le débit, dont il ferma la porte derrière lui, puis offrit une consommation à Verherst et à son amie qui, à aucun moment, ne se mêlèrent à la discussion.

Bientôt Sepet, furieux d'avoir été éconduit, revint à la charge et, de la rue, tira un nouveau coup de revolver dans la direction de Lemaître. Fort heureusement, la balle alla se loger dans le mur de la façade de l'estaminet, n'atteignant personne.

Se rendant alors compte de la rage dans laquelle se trouvait leur compagnon, Verherst et son amie sortirent du Café Bossu, le calmèrent tant bien que mal, l'éloignèrent, et la scène prit fin.

L'enquête des gendarmes

Lundi, Lemaître se rendit à la gendarmerie de Lens, conta ce que nous venons de narrer, et déposa plainte contre son antagoniste.

Immédiatement les gendarmes Bajeux et Opigez se transportèrent sur les lieux et ouvrirent leur enquête.

M. Bossu, le patron de l'estaminet, a confirmé les dires de Lemaître, ainsi qu'une locataire du café, qui a affirmé avoir entendu de sa chambre, les deux coups de revolver.

D'un autre côté, Albert Sepet, trente ans, marbrier et cabaretier à Sallaumines, route de Douai, a nié les faits qu'on lui reproche. Il a déclaré qu'à aucun moment de la journée de dimanche il ne s'était rendu à Noyelles-sous-Lens, en compagnie de Verherst et de Madeleine Desmadry ; il a affirmé, au contraire, que depuis le début de l'après-midi et jusque bien tard dans la soirée, il avait joué aux cartes chez lui avec ses deux amis.

Verherst et la femme Desmadry ont, de leur côté, confirmé les dires de Sepet.

Comme on le voit, cette histoire est très embrouillée.

Des coups de feu ont bien été tirés ; une balle de revolver, extraite du mur de l'estaminet Bossu, a été remise aux gendarmes par Lemaître lui-même ; d'autre part, qui peut prouver que l'auteur des coups de feu est bien Sepet ? Ce dernier a des témoins pour lui ; Lemaître également. Quel est le menteur ? C'est ce que les policiers cherchent à savoir.

Cependant, le coupable semble bien être Sepet : la balle retrouvée est une preuve.

Quant aux témoignages de Verherst et de son amie, la femme Desmadry, ils paraissent douteux. Aucune arrestation n'a été opérée, et l'enquête continue. — R. T.

Un bébé carbonisé dans son berceau à Fouquières-lez-Lens

Les époux Tryeciakonki Ignace et leur famille, sont des Polonais demeurant 14, rue Rethel, à Fouquières-lez-Lens. Le mari travaille comme mineur à la fosse N° 2, des Mines de Courrières.

C'est une vraie nichée d'enfants qu'il y a dans la maison : huit enfants sont nés, et sept sont encore vivants.

Lundi, à midi, pendant l'absence de leur mère, la plus jeune, Vahoria, âgée de neuf mois, dormait dans la petite voiture lui servant habituellement de berceau. Deux autres bambins étaient également enfermés dans la maison et s'amusaient avec du feu.

Hélas ! l'inévitable arriva et les langes du bébé s'enflammèrent. Voyant le danger, les petits imprudents appelèrent au secours.

Presqu'aussitôt, la maman revint et eut beaucoup de peine à pénétrer dans son logis, tant la fumée y était dense. Quant à son dernier né, il était dans un état lamentable.

Le docteur Minet appelé immédiatement, apporta ses soins, mais ne put que constater la gravité de l'état de la petite, qui est décédée à 23 heures, après d'horribles souffrances.

La douleur des parents fait peine à voir. — Ajoutons que ces braves travailleurs sont dans une misère matérielle extrême.

Deux ouvriers asphyxiés à Vendin-le-Vieil

Mardi après-midi, vers 15 h., un grave accident s'est produit aux usines de la Société « Ammonia », des Huiles, Goudrons et Dérivés, filiale des mines de Lens à Vendin-le-Vieil, que dirige M. Périlhou. Deux ouvriers étaient occupés au nettoyage des malaxeurs à vernis, quand tout à coup, ils s'affaissèrent, asphyxiés par les émanations de gaz. Quand on les dégagea, l'un d'eux, Emile Séreuse, âgé de 45 ans, demeurant à Loison-sous-Lens, était mort. Quant à l'autre, on put réussir, après de grands efforts à le rappeler à la vie. Son état n'inspirerait aucune inquiétude.

Les exhumations de militaires au cimetière de Bruay-en-Artois

Au cimetière communal de Bruay-en-Artois, où cent soixante-dix-sept soldats français furent inhumés en 1914 et en 1915, l'on procède actuellement à leurs exhumations pour regrouper les corps dans la nécropole militaire créée près du cimetière anglais.

Ces délicates opérations, rendues particulièrement difficiles en raison de la présence d'une nappe d'eau, sont conduites avec beaucoup de cran par une équipe d'ouvriers mineurs consciencieux, sous les ordres du directeur des Travaux municipaux de la Ville, sous le contrôle du ministère des Pensions, en présence de représentants de groupements d'anciens combattants.

Des familles, venues des quatre coins de la France, se sont inclinées une dernière fois devant ce qui reste de leur cher mort.

Dans le silence...

Le cimetière de Bruay domine la courageuse cité minière, aujourd'hui ensoleillée par l'astre pâlissant de l'hiver. La ville, où le travail trépigne, où tressaillent dans ses flancs les milliers de mineurs suant à l'attaque du charbon, semble se terrer sous une voûte immense de poussière noire que souligne, poussée par un vent d'ouest, la fumée épaisse nuageuse des hautes cheminées des fosses. Vu de la cité de la mort, le contraste de vie intense semble plus violent.

Ici, le silence, le bruit de planches qui craquent, fait passer le frisson dans l'assistance recueillie. C'est un dessus de cercueil qu'un homme, à moitié noyé dans l'eau jaunâtre, vient de faire sauter. Le terrassement de l'argile ressemble à une immense tranchée et son parapet étouffe les pins en arbuste.

L'amour les veille...

La bière, qui fut le dernier abri d'un vaillant petit soldat de vingt ans, venu de l'Aude, est inondée. L'eau argileuse couvre cette misère invisible d'un corps décomposé. Dans une bouteille bien fermée, un certificat du docteur de l'hôpital atteste de l'identité du militaire.

Une pauvre mère, vieillie, bien vieillie, sous ses cheveux gris, est là, près du trou béant, où des ouvriers pataugent dans la boue graisseuse, grelottant. Le fossoyeur de la commune et son fils, tous deux de bonne trempe, sont au-dessus du cercueil, puisant à pleines mains, gantées de caoutchouc, dans l'eau noirâtre. Pauvre bonne maman !

L'on retire les ossements noircis de son fils bien-aimé. Au milieu des sanglots, dans l'émotion poignante du moment, dans le silence respectueux des hommes qui peinent, voici que l'on pose doucement, dans un suaire, la tête du cher petit soldat. « Mon pauvre Georges, crie la vieille mère, comme ils t'ont mis ».

Des quatre coins réunis, le squelette ne forme plus qu'un amas informe, comme un paquet, dans le drap, où une croix noire est peinte. Puis, les restes glorieux du fils inoublié sont déposés délicatement dans un cercueil neuf, aux planches de sapin rabotées. La mère fixe ces planches, une dernière fois, et pleure en silence.

Une femme en deuil, arrivée le matin de la Haute-Marne, est venue aussi pour revoir une dernière fois aussi, au nom des siens, un frère mort sur la terre d'Artois. Elle a rapporté un drap pris à la maison, et c'est dans ce linge familial que le héros va reposer. Sur le crâne dégoulinant d'eau vaseuse, la sœur dépose un ruban bleu où luit, attachée, une petite médaille d'argent.

Et le double cortège s'en va, lentement, vers le dernier lieu de repos.

Des frères d'armes regardent...

Toutes ces opérations, dont tous les détails étreignent le cœur, se sont déroulées devant M. Coin, président des Mutilés, un ancien officier, à qui il manque un œil, et où l'on découvre, sur le revers de son pardessus, le ruban de la Légion d'honneur ; de M. Vincent, vice-président, lui aussi un mutilé, à la boutonnière fleurie de décorations de guerre ; de M. Dellys, trésorier de la même Association ; d'un représentant des Anciens Combattants ; d'un représentant de l'Association des Prisonniers de Guerre, et sous la surveillance active de M. Auléry, chef du secteur du Pas-de-Calais de l'Etat Civil Militaire, attaché au ministère des Pensions, et de son identificateur.

Dormez en paix soldats de France !

Cent soixante-dix-sept corps de soldats enterrés dans cette partie du cimetière vont ainsi être exhumés, « dénoyés », pour être transportés plus loin, près de la nécropole des soldats britanniques.

Ce regroupement avait été jugé indispensable par la municipalité bruaysienne, par M. le député-maire Cadot, qui veut que les morts de la grande hécatombe aient leur cimetière propre, pour ainsi en faciliter l'entretien et aussi pour donner à ce coin le cachet des sépultures militaires.

Les travaux, comme nous l'avons dit, sont exécutés aux frais de la commune, sous le contrôle de l'Etat Civil Militaire. Une entente étant intervenue entre la municipalité et le ministère des Pensions, c'est ce dernier qui livre les suaires et les cercueils. Les travaux dureront une quinzaine de jours, étant données les difficultés rencontrées par la présence d'une grande nappe d'eau.

D'autres familles sont attendues, et rien n'est fait hors leur présence. L'accès du cimetière est interdit à quiconque.

Les courageux ouvriers qui mènent ce délicat travail, méritent des éloges, car ils font preuve d'un grand cœur au milieu de toute cette misère.

La ville de Bruay tout entière n'a pas manqué de s'associer à la douleur des familles, et celles-ci reçoivent l'accueil le plus respectueux.

A. T.

EN HAUT : Le transport des cercueils. — EN BAS : Des familles recueillies devant les tombes de leurs chers disparus.

Horrible mort d'une neurasthénique

Elle se fit griller vive sur des câbles électriques à haute tension

Au cours d'une crise de neurasthénie, Mme Mitas, 50 ans, boulangère à Lescure, près de Saint-Girons, voulant en finir avec la vie, alla de très bonne heure réveiller le curé du village pour se confesser. Puis, gagnant un pylône de la ligne électrique à haute tension, elle l'escalada jusqu'à hauteur des premiers fils, disposés triangulairement à cet endroit, sur lesquels elle se coucha.

Affreusement brûlée, mais non électrocutée malgré le courant à haute tension, la malheureuse poussa des cris déchirants. Le fils de la victime et un voiturier qui passaient sur la route, assistèrent impuissants au supplice de la pauvre femme qui fut lentement brûlée vive sur son gril aérien.

Lorsque la gendarmerie de Rimont, prévenus, fit couper le courant, tous les soins étaient inutiles pour sauver la désespérée, qui expira dans d'atroces souffrances.

L'épidémie de variole à Londres

Les cas de variole augmentent à Londres. 418 personnes sont actuellement en traitement. D'autres personnes ont été mises en observation.

Le rapide de Paris a heurté un butoir en gare de Boulogne

Plusieurs voyageurs ont été légèrement blessés

La gare de Boulogne joue actuellement de malchance : il y a quelques jours c'était une locomotive aiguillée par erreur sur une voie en cul-de-sac qui renversait une potence et occasionnait un embarras assez long des voies.

Hier matin, les rails rendus glissants par une rosée ont occasionné un accident matériel dont un enfoncement de butoir. Malheureusement quelques voyageurs qui se trouvaient prêts à descendre ont, par le choc, été projetés plus ou moins violemment sur les parois des compartiments et légèrement blessés. Après avoir reçu des soins à l'infirmerie spéciale de la gare, ils ont pu continuer leur voyage ou se rendre à leur destination.

Voici les renseignements que nous avons pu avoir sur cet accident :

D'ordinaire quand le rapide N° 1, venant de Paris entre en gare centrale à 10 h. 50, le mécanicien conduit le lourd et long convoi le plus proche possible du butoir. Ceci dans le but de faciliter la reprise du convoi par la locomotive devant conduire le train jusque Calais.

Ainsi opérait hier matin mardi le mécanicien Aimable Prévost, du dépôt de Calais. Malheureusement la locomotive patina et le lourd convoi continuant la roule vint enfoncer le butoir d'arrivée. Sous le choc ce dernier fut emporté et le carrelage lui-même sauta partiellement.

Les voyageurs s'apprêtaient à descendre. Le choc les projeta contre les parois, à leur grande frayeur.

Des témoins s'empressèrent auprès de certains d'entre eux, légèrement blessés.

Un contrôleur des P. T. T., M. Raymond Deleure, 48 ans, demeurant 35, rue de Tolbiac, Paris (13e), qui se trouvait dans la voiture postale, avait la lèvre inférieure fendue du fait qu'un de ses collègues en tombant lui avait involontairement décoché un coup de pied ; Mme Juliette Cotelle, demeurant 29, rue Levitain, à Boulogne, venant de Paris, 228, boulevard de la Villette, était plus sérieusement atteinte, elle avait des plaies contuses assez profondes à la jambe, blessure revêtant un certain caractère de gravité du fait que la victime est atteinte de varices. Elle portait en outre diverses contusions ; M. Démy Lamps, cordonnier à *Meteren* (Nord), venant de Berck, était atteint de plaie à la jambe gauche ; un italien, M. Gilbert Aitchieri, commerçant à Vérone, allant à Londres, était blessé à la tête, etc...

Les victimes furent immédiatement pansées par le service d'infirmerie de la gare centrale, avant d'être entendues par M. Pauchet, commissaire spécial adjoint, qui avait ouvert l'enquête d'usage.

Interrogé, le mécanicien a affirmé que le convoi avait patiné par suite de l'humidité des rails, ce qui a été confirmé.

Par suite de cet accident il n'y eut cependant aucun retard de trains. D'ailleurs la locomotive qui avait enfoncé le butoir n'était pas sortie des rails.

A la recherche du chauffeur Marlier

On sait que l'on perd la trace du chauffeur Marlier à La Roche-Guyon. Le passeur affirme qu'il ne lui a pas fait traverser la Seine.

Toutes les gendarmeries des environs sont alertées et ont organisé des battues. Retrouveront-elles le disparu ?

En tout cas, hier matin, à 8 h. 20, M. Marlier père, encore robuste malgré son âge, est arrivé à Magny-en-Vexin. Il est accompagné d'une meute de chiens policiers et a l'intention d'effectuer des recherches personnelles à travers la campagne. Il a manifesté son désir d'agir seul, sans le secours de personne.

Peut-être ses efforts résoudront-ils l'angoissant problème que constitue la disparition du chauffeur Marlier.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — *Mercredi 8 Janvier 1930*
Soleil : Lever à 7 h. 45 ; coucher à 16 h. 10.
Lune : Lever à 11 h. 34 ; coucher à 0 h. 01.
Aujourd'hui : St-Lucien. Demain : St-Julien.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 7 janvier 1930, à 18 heures :
Baromètre : 76 mil. 4 ; hausse depuis la veille à 18 heures : 0 mil. 4.
Thermomètre : Fronde : 3.0 ; minima : + 2.2 atteint à 6 heures ; maxima : 5.0 atteint à 12 h.
Etat hygrométrique : 90 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : néant ; Direction du vent : Sud ; Force : modérée ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du Ciel : couvert.
Temps probable pour mercredi : un peu froid, brumeux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Temps médiocre couvert brumeux avec pluies intermittentes ; vent de Sud-Ouest 8 à 14 m. Minimum stationnaire.

LEGION D'HONNEUR. — Nous apprenons que M. Max Fleury, négociant en textiles, 1, rue d'Artois, à Lille, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur pour faits de guerre.

Lieut. MAX FLEURY

Voici deux des quatre citations qu'il a obtenues :

« Bon chef de section, le 16 avril 1917, a fait preuve de belles qualités de courage, d'abnégation et d'énergie en entraînant ses hommes à l'assaut d'une forte position position retranchée allemande, sous un feu violent de mitrailleuses et d'obus, a été blessé à la tête de sa section.

« Le 21 mars 1918, a repris à la tête de sa section, une tranchée allemande sous un bombardement violent, et fait preuve d'une énergie sans pareille en y maintenant sa section. »

Parti caporal à la déclaration de guerre, et revenu avec le grade de lieutenant, M. Max Fleury est en outre un ferrent annicaliste ; il est membre du Conseil d'administration des Amicales Gambetta et Fabricy, et il appartient à de nombreuses sociétés locales. Le nouveau légionnaire est le mari de Mme Lyse Fleury, directrice de l'Association des Spectacles de Famille.

DEUIL. — On annonce le décès, survenu hier, après une maladie de quelques mois, de M. Victor Tourcel. Agé de 65 ans, Maire de Gnarbecques, Conseiller d'Arrondissement.

Le mariage du prince Humbert et de la princesse Marie-José à Rome

Il sera célébré aujourd'hui au Quirinal, et donnera lieu à une cérémonie grandiose

Le maréchal Pétain, ambassadeur extraordinaire du président de la République française, chargé de le représenter au mariage du prince Humbert et de la princesse Marie-José, qui aura lieu ce matin, a présenté, hier, au roi Victor-Emmanuel, ses lettres de créance. Le maréchal était accompagné de M. André de Fouquières, du contre-amiral Vedel et du lieutenant-colonel Bessières, tous trois de la maison du président de la République.

Le maréchal Pétain a remis aux époux princiers un service de table de la Manufacture de Sèvres, cadeau du M. Doumergue.

A la fin de la matinée, le maréchal a déposé une couronne sur la tombe du Soldat inconnu ; les honneurs étaient rendus par des troupes italiennes.

Les souverains italiens et belges, le roi Boris, les princes italiens, belges et étrangers et les hauts dignitaires de la cour, ont assisté, hier après-midi, de la tribune spéciale érigée place du Quirinal, au cortège des costumes régionaux italiens. Ce cortège, qui comprenait environ quatre mille personnes habillées de leurs pittoresques costumes traditionnels, était formé par régions et défilait avec des chars. Des danses paysannes ont été exécutées devant les hôtes royaux.

Le bourgmestre de Bruxelles est allé déposer, au nom de la capitale belge, une couronne de fleurs sur la tombe du Soldat inconnu italien.

Le prince Humbert et la princesse Marie-José passeront-ils leur lune de miel en Angleterre ?

D'après le correspondant du « Daily Chronicle », à Rome, il se pourrait que la princesse Marie-José et le prince héritier d'Italie Humbert, viennent passer une partie de leur lune de miel en Angleterre, où l'on pense qu'ils pourraient avoir plus de liberté de mouvements que dans d'autres parties du continent.

Un lock-out aux établissements Michaux-Seydoux à Beauvois-en-Cambrésis

1.400 ouvriers sans travail

Depuis longtemps déjà, un malaise pour une question de salaire régnait parmi le personnel de l'importante firme de tissage Michaux-Seydoux, qui occupe environ 1.400 ouvrières et ouvrières habitant les communes jumelles de Beauvois et Fontaine-au-Pire.

Le comité du Syndicat demandait l'application du tarif de Roubaix-Tourcoing, en vertu d'une convention passée entre les parties, lors d'une précédente grève.

Diverses entrevues paritaires avaient eu lieu la semaine dernière sans apporter de résultats.

Pour protester contre cet état de choses, les ouvriers, au cours de la journée de lundi cessèrent leur travail à deux reprises différentes.

A la sortie de l'usine, hier mardi à midi, une affiche fut apposée par les soins de la Direction, informant que l'usine serait fermée à 14 heures jusqu'à nouvel ordre.

Mardi à 15 heures, les ouvriers et ouvrières ont tenu au local de la rue Berthelot une importante réunion au cours de laquelle il fut décidé que la reprise du travail n'aurait lieu qu'après l'acceptation complète de leurs revendications, autrement dit l'application intégrale du tarif en vigueur à Roubaix et sa région.

Une mort suspecte à Lille

Dimanche, à 8 heures, M. Jacquemart Adolphe, 59 ans, monteur, demeurant 118, rue de Condé, décédait subitement, après avoir vomi une assez grande quantité de sang.

Un docteur requis, refusa le permis d'inhumer et fit prévenir M. Christol, commissaire de police du 7e arrondissement, qui ouvrit une première enquête et avisa le Parquet.

M. Glorian, juge d'instruction, fut chargé d'ouvrir une information et désigna M. le docteur Mutier, médecin légiste, pour pratiquer l'autopsie du cadavre.

D'après les premiers renseignements recueillis, le défunt était atteint depuis plusieurs années d'un ulcère à l'estomac et il est très probable que c'est des suites de cette maladie que M. Jacquemart a succombé.

Il faut donc attendre les résultats de l'autopsie, qui aura lieu aujourd'hui, pour connaître la véritable cause de la mort.

Parfumerie HUREZ CADEAUX pour FÊTES 64, Grande-Place, Lille

Tribunal militaire de Lille

Audience du 7 janvier

Insoumission. — Henri Tourlure, réserviste de 2e classe, du recrutement d'Evreux, a été condamné pour insoumission à 1 mois de prison après plaidoirie de Me Wibaux fils.

— Pour insoumission également, Charles Gauthier, réserviste de 2e classe, du recrutement de Blois, a été condamné à 1 mois de prison. Défenseur : Me Wibaux fils.

— Edmond Thaliot, du recrutement de Laon, a été acquitté après plaidoirie de Me Bodvin. Il comparaissait devant le tribunal pour insoumission.

Abandon de poste. — Le 20 octobre 1929, trois jeunes soldats du 43e régiment d'infanterie, Dericq, Colmant et Tiberghien, étant de garde au fort de Mons-en-Barœul, ont quitté leur poste malgré les conseils de leur caporal et l'interdiction formelle de ce dernier. Ils allèrent au café et rentrèrent vers 17 heures. Repartis à 18 heures, Dericq ne revint que le lendemain ; Colmant et Tiberghien rentrèrent au fort vers 21 heures. Après plaidoiries de Mes Bodvin et Philippe Kah, ils ont été condamnés à 6 mois, 5 mois et 3 mois de prison, le dernier avec bénéfice du sursis.

FEUILLETON DU 8 JANVIER 1930. — N° 52

Le mendiant du bois noir

PAR ETIENNE MICHEL

Le vieux professeur, l'air renfrogné, rentra, en effet, et alla remettre le revolver à sa place, en murmurant :

— Quelque mauvais plaisant, sans doute !... Il n'y avait personne à la porte !...

— C'est étrange ! se contenta de répondre Irène.

— Bah ! s'écria Wyoming en esquissant un geste vague, qui voulez-vous que ce soit ?... Mais vous avez, ce soir, chère madame, l'air aussi lugubre que M. Martinier. Venez un peu près de moi, que je me rende compte si ma puissance est toujours aussi merveilleuse.

Un peu craintive, en dépit de ce que lui avait assuré Rao au sujet de la poudre qu'elle avait absorbée, Irène se leva et se plia au caprice du vieux professeur.

Celui-ci lui prit d'abord les mains dans les siennes, et lentement, les lui ramena le long du corps. Puis, son regard planté dans le sien, il lui passa à plusieurs reprises les mains étendues sur le front.

Irène fut délicieusement surprise de constater qu'elle gardait sa volonté entière, et que les gestes de Wyonning n'avaient aucun effet sur elle.

Elle se contenta de battre des paupières et de fermer les yeux, comme si elle était vraiment endormie.

— Ça y est ! s'écria le professeur d'une voix satisfaite.

— Irène ! commanda-t-il, dévoilez-moi votre pensée, toute votre pensée... Qu'avez-vous fait pendant mon absence ?...

D'une voix lointaine, Irène répondit :

— J'ai lu... sur la terrasse...

— Avez-vous pensé à moi ?

— J'ai pensé à vous et à mille autres choses...

— Qu'avez-vous pensé de moi ?

— J'ai été un peu surprise que vous ne m'emmeniez pas avec vous en auto.

— C'est tout ?

— C'est tout !...

Wyonning soupira profondément.

— Avez-vous pensé à Jean ?

— Oui, répondit Irène.

— Qu'avez-vous pensé de lui ?

— Que, dans l'état où il est, vous devriez le remettre en liberté.

— Vous n'avez pas cherché à l'approcher ?

— Non !

— N'éprouvez-vous pas pour lui un sentiment singulier ?

— De la pitié !...

— Pourquoi êtes-vous remontée dans votre chambre tout à l'heure ?

— Pour me faire belle...

— Pour qui vous êtes-vous faite belle ?...

— Pour mon mari, que je désire ardemment revoir.

Wyoming resta un instant songeur.

— Nous allons essayer ! murmura-t-il.

Avec ses mains étendues, il refit quelques passes sur le visage d'Irène, qui chancela légèrement, comme si elle se réveillait, et rouvrit les yeux.

— Comme je suis fatiguée ! soupira-t-elle en se laissant tomber sur un fauteuil... Ah ! votre puissance est toujours pareille... Je me sens absolument brisée.

Jean Martinier n'avait pas fait un mouvement pendant toute cette scène.

Wyoming, sans mot dire, appuya sur un bouton électrique. Au bout de quelques secondes, la tunique blanche de Rao s'encadra dans la porte du salon.

— Rao, ordonna le vieux professeur, apporte ici le guéridon à trois pieds, et mets-y trois chaises autour. Tu resteras ensuite pour nous aider.

— Nous allons faire tourner une table ? demanda Irène en feignant la surprise.

— Mais, chère madame, c'est vous-même qui me l'avez demandé, pendant que vous étiez à l'état d'hypnose.

— Moi ?...

— Oui. Vous ne vous en souvenez plus ? Il n'y a rien que de très naturel... Eh bien ! vous avez manifesté votre désir d'évoquer ce soir l'âme de votre mari !...

— C'est, en effet, mon plus cher désir, vous le savez bien. Et vous croyez que l'on pourra ?

— Ah ! je ne puis vous le dire d'avance... Nous allons toujours essayer.

— Nous ? qui ? nous...

— Vous, moi et Rao. Jean n'aurait pas, à mon avis, le fluide nécessaire. Il se contentera de nous regarder, si ça l'amuse...

Pendant cette conversation, Rao avait disposé, au milieu de la pièce, un minuscule guéridon rond et trois chaises.

— Eteins toutes les lumières, lui ordonna Wyoming, sauf la lampe bleue qui est sur la console. Il faut créer une ambiance, afin de ne pas effaroucher les esprits.

La pièce sembla reculer brusquement dans l'obscurité. Une timide lumière bleuâtre jeta une clarté lunaire sur les trois personnages assis autour du guéridon, caressant la soie blanche du turban et de la tunique de Rao, mettant des reflets sur le lamé de la robe d'Irène, et agrandissant la silhouette de Wyoming en ombre chinoise.

Dans son fauteuil, toujours immobile, comme inattentif à ce qui se passait, Jean apparaissait plus pâle, plus fantomatique.

Tous trois placèrent leurs mains sur la table, et la voix de Wyoming s'éleva, mordante, et psalmodia cette étrange prière :

— Divinité qui nous dirige, qui que tu sois, Brahma, Bouddha, Christ ou destin !... permets à l'esprit de nos chers morts de communiquer ce soir avec nous... Nous sommes croyants et sincères, et c'est pour la Gloire que nous travaillons !...

Un silence lugubre succéda à ces paroles. On n'entendait plus que le bruit régulier des respirations.

— Ne vous laissez distraire par rien, commanda Wyoming. Que vos pensées planent au-dessus des banales contingences d'ici-bas...

Sous les mains des trois opérateurs, le guéridon eut un frémissement.

De toute son âme, Irène souhaita que l'expérience réussît.

Wyoming, penché sur la petite table, la regardait avec deux yeux de feu. Rao et Mme Valmont semblaient perdus dans un rêve.

Le guéridon vacilla lentement sur deux de ses pieds et retomba brusquement sur le tapis.

— Parlez, Irène, lui commanda le vieux professeur à voix basse. Le guéridon s'est penché de votre côté. L'esprit qui se manifeste vous est connu. Interrogez-le.

— Ah ! mon Dieu ! soupira Mme Valmon très émue, serait-ce l'esprit d'Henri ?

— Vous allez le savoir, madame !

Irène s'extériorisa immédiatement. Elle fut soudain tellement convaincue que l'être qu'elle chérissait par-dessus tout se trouvait auprès d'elle qu'elle se mit à lui parler, sans fausse honte, comme si elle avait été seule dans le salon.

— Henri, balbutia-t-elle, d'une voix que l'angoisse étranglait, est-ce toi, mon chéri ? Ecoute-moi... Parle-moi. Il y a si longtemps que je désire communiquer avec toi !... Dis-moi que tu es près de moi et que tu es content de moi !... Tu sais bien que je t'aime toujours, à travers l'infini qui nous sépare ! Si tu savais tout ce que j'ai souffert, tout ce que j'ai enduré pour demeurer la femme jeune et belle que tu as connue !... Je l'ai pourtant fait sans murmurer, car je sens que cela est agréable... Je sais que tu es là... Viens encore plus près de moi... Frôle-moi... Je n'ai pas peur... je suis courageuse... Si c'est toi qui es là, Henri, parle-moi, je t'en supplie !... Tu me rendras la plus heureuse des femmes !...

Le guéridon se mit à s'agiter comme si une main invisible le secouait.

— Il y a là un esprit ! c'est évident !... murmura Wyoming, d'un air transfiguré. Esprit, vous avez entendu la question que Mme Valmont vient de vous poser ?... Répondez : je vous en prie. Frappez un coup pour dire oui ; deux coups pour dire non !

Et s'adressant à Irène, il lui dit :

— Répétez votre question, Madame.

— Henri, est-ce toi qui est là ? répéta Irène.

Sous les mains étendues, le guéridon se souleva brusquement et tapa sur le tapis deux coups très distincts.

— Ce n'est pas lui ! gémit la pauvre femme.

Jean Martinier, le visage tendu, suivait l'expérience sans en perdre un détail.

— Qui que tu sois, Esprit, parle-moi ! commanda Wyoming, dis-nous qui tu es ?

Le guéridon, à intervalles réguliers, frappa un coup, — puis quatorze, — puis quatre, — puis dix-huit, — puis cinq.

— André ! annonça le vieux professeur. L'esprit qui nous parle s'appelle André. Qui connaît... ?

Mais le guéridon continua à taper son étrange alphabet. Les lettres se succédèrent que Wyoming annonça au fur et à mesure à haute voix :

— B. O. N. N. E. F. O...

Irène ne le laissa pas achever. Elle poussa un cri terrible :

— André Bonnefond ! Mon père !...

Une dernière fois, le guéridon quitta le sol, de ses trois pieds, et se posa brutalement comme s'il répondait :

— Oui !...

Soudain, Jean Martinier se dressa de son fauteuil. De sa gorge sortaient des sons inarticulés. Ses mains tremblantes désignaient un coin du salon, le plus obscur. Il fit deux pas, et s'arrêta, comme si une vision horrible le clouait au sol.

— Il y a quelqu'un là !... râla-t-il.

(A suivre.)